

500 € d'amende par jour si vous mettez une tente sur votre terrain privé... Ordures de KostarKravatte !

écrit par Paco | 20 janvier 2020



Les KostarKravatte !

J'ai vécu longtemps dans une... Acadiane ! Je sais ! On peut mettre ça, dans une catégorie ! Catégoriser, c'est un des penchants de l'humain. Je pratique aussi. Mais avec retenue, parcimonie. Parcimonie, tiens, précisément ! C'est avec elle que j'ai vécu des mois et des années durant, dans divers véhicules... Bien avant cela, il est une chose que j'adorais faire. Me barrer quelque part, n'importe où même et la nuit venue, regagner le refuge de mes... 2 chvx, Simca, Aronde, Ariane, et autres 403... J'ai tracté quelques caravanes aussi. Et sans payer le camping. Ce qui me permit, sans que je le demande, de fréquenter et de vivre même parfois au sein de communautés des « gens du voyage ». Encore une catégorie. Moi je dis les Gitans, c'est simple, amalgamé, efficace ! Quand leurs agissements me gonflent et c'est de plus en plus fréquent, c'est les gitouzes !

.

J'ai fait le Diogène longtemps. Mais sans en avoir la trempe, l'envergure, le talent. A la différence avec le personnage, dès ma disparition, ne subsistera plus la moindre trace de mon passage. Je m'en contrefous !
Bibliquement !

.

Après les petites guitounes je suis passé à la catégorie supérieure. Et je me suis régalé et parfois véritablement « éclaté » de vivre dans de successifs fourgons. Aménagés. Par mes soins, hormis ceux qui l'étaient déjà au moment de leur acquisition. Des années. Sans laisser de trace, payer de loyer et subir un accablant voisinage. Ma...vie d'artiste, s'est écoulée ainsi, à vivre sous des arbres, un parking en plein Paris, au bout d'un chemin de terre en bord de mer, ou au milieu des vaches, sur un plateau de mi montagne. Ma liberté avait un prix. La Solitude, un ensauvagement me tenant comme à l'abri du Monde.

Vivre sur un bateau, un voilier, ce fut une des plus belles expériences de mon existence. La Solitude, toujours, mais il s'est trouvé de ci de là, toujours, de petites demoiselles, curieuses et émancipées. Et les rencontres, les belles rencontres... La fraternité des gens de la Mer !

.

Je vis maintenant dans une belle maison qui ne m'appartient pas. Les montagnes, tous les matins, reçoivent mon salut appuyé et sans cérémonial. De mes années d'éperdu vagabondage, je garde un peu de fard, un peu de parfum, un peu de musique...

.

Et je découvre, j'apprends, là, que des KostarKravatte ont

décidé de mettre une entrave à toutes les envies de vivre de manière... différente !

Allé, tiens...j'ai plus de mots. Il y a des coups de boule qui se perdent !

PACO. A la cloche de bois !

19/01/2020.

L'article 14 vise les habitants de terrains privés , qui sont installés sans l'autorisation du maire sous une yourte, une tente, une cabane, un abri de fortune, une caravane, un mobile home, un bus ou un camion aménagé... Il permet d'infliger une astreinte de 200€ par jour après injonction de démonter l'installation (le Sénat a relevé l'astreinte à 500€ par jour).